

PRÉFET DE LA CREUSE

**Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
du Limousin**

*Service Prévention des Pollutions,
des Risques et du Contrôle des Transports*

*Unité Prévention des Risques,
des Pollutions et du Sous-Sol*

Cellule Mines et Carrières

Limoges, le 12 août 2014

Monsieur le Préfet de la Creuse
4 place Louis Lacrocq
23000 GUERET

**Objet : AREVA MINES
Rapport de visite d'inspection – Site minier « Chaumailat » à Clugnat (23)**

Visite d'inspection : Date de la visite :	Site minier « Chaumailat » à Clugnat (23) 7 août 2014
Situation administrative :	Mines à ciel ouvert – 1976 à 1982 90 T d'uranium produit Exploitant : AREVA Mines Propriétaires du site : AREVA Mines et privés AP1 délivré 27/04/1999 – Pas d'AP2 – police effective Concession échue (25/04/2014)
Référentiels utilisés :	- Bilan de fonctionnement de la Creuse (2009) - Rapport d'inspection de la DRIRE du 29/04/2010 - Courriers AREVA Mines : 17/01/2011

Le site minier du Chaumailat est composé de cinq anciennes mines à ciel ouvert (MCO), dont trois sont remblayées et deux sont en eau. Le site a été exploité de juillet 1976 à décembre 1982. Il a notamment donné lieu à une déclaration d'arrêt des travaux avec un arrêté préfectoral dit de premier donné acte du 27 avril 1999. En l'absence d'arrêté préfectoral dit de second donné acte, la police des mines reste de pleine application sur ce site.

Il convient de noter que les terrains d'assiette du panneau BA et la majeure partie du panneau QJ appartiennent à des propriétaires privés.

Inspection du site :

La mine à ciel ouvert du panneau QJ, a été totalement remblayée sur une partie et partiellement remblayée sur l'autre partie ; celle-ci est en eau. Ce plan d'eau n'est pas clôturé ; la parcelle sur laquelle il se situe est toutefois clôturée (barbelés). D'après le dossier d'arrêt définitif des travaux miniers, la partie en eau a été réaménagée en étang, avec une profondeur de 3 à 5 m.



MCO du panneau QJ transformée en étang

La mine à ciel ouvert du panneau MN a été remblayée sur sa partie ouest, la partie Est est en eau. La berge du plan d'eau se situe environ 1 m au-dessus du niveau d'eau. Suite à l'inspection du 29/04/2010, une clôture de 2 m de haut a bien été installée autour de la MCO en eau. Bien que l'entretien annuel ait été fait, la végétation est assez haute, due aux conditions météorologiques des mois précédents.



Les terrains correspondant aux panneaux K LW, KE et KW ainsi que ceux du panneau B sont en friches et très difficiles d'accès. Il n'a pas été possible d'accéder à l'exutoire de la surverse de la MCO MN.

Il convient de noter que certaines terres réaménagées sont aujourd'hui utilisées pour le pâturage (bovins sur les terres du panneau BA le jour de l'inspection et chevaux sur la parcelle 872).

L'inspection a permis de s'assurer que la présence et le bon état de la clôture et demande :

- 1/ la remise du plan compteur de l'ensemble du site pour le 15 novembre 2014
- 2/ la surveillance de la croissance de la végétation et le cas échéant d'effectuer une deuxième intervention pour garantir l'intégrité de la clôture.